

Département du Bas-Rhin  
 Arrondissement de Molsheim  
 Membres en fonction : 55

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA HAUTE-BRUCHE**

Séance du 18 Février 2013  
 Sous la Présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM  
 Le Conseil de Communauté s'est réuni le 18 Février sur convocation  
 Adressée par le Président le 6 Février 2013.

**Étaient présents :**

BAREMBACH	M. Gérard DOUVIER	Mme Monique BEL
BELLEFOSSE	Mme Alice MOREL	M. Jacques CHRISTMANN
BELMONT	M. Guy HAZEMANN	/
BLANCHERUPT	M. Jean-Sébastien REUTHER	/
BOURG-BRUCHE	M. André HUNG	M. Vincent PETERSCHMITT
LA BROQUE	M. J-B PANNEKOECKE	M. Pierre MATHIOT
LA BROQUE	/	Mme Patricia CASNER
COLROY-LA-ROCHE	M. Emile FLUCK	M. Serge GRISLIN
FOUDAY	M. René PETIT	M. Maurice GUIDAT
GRANDFONTAINE	M. Philippe REMY	/
LUTZELHOUSE	M. Henri GERARD	Mme Laurence JOST
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Mme. Christine MORITZ	M. Nicolas BONEL
NATZWILLER	M. André WOOCK	M. Jean-Paul THORWARTH
NEUVILLER-LA-ROCHE	M. André WOLFF	Mme Martine SIEGFRIED
PLAINE	M. Pierre GRANDADAM	M. Laurent LANDAIS
RANRUPT	Mme Evelyne HAZEMANN	M. Bernard IDOUX
ROTHAU	/	M. Régis SIMONI
RUSS	M. Jean-Louis RENAUDIN	M. Maurice CHARTON
SAALES	/	M. Jean-Pol HUMBERT
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	M. Bernard ENCLOS	/
SAULXURES	/	M. Jérôme SUBLON
SCHIRMECK	/	M. J-Frédéric HEIM
SCHIRMECK	/	M. Daniel GENLOT
SOLBACH	M. Ervain LOUX	M. Yves MATTERN
URMATT	M. Vincent METZGER	/
WALDESBACH	M. Pierre REYMANN	M. Jean COURRIER
WILDESBACH	M. André FASSLER	M. Paul FISCHER
WISCHES	/	M. Alain HUBER
WISCHES	/	M. André SCHAEFFER

**Avaient donné procuration:**

BELMONT	M. Jean-Charles BERNARD avait donné procuration à M. Guy HAZEMANN
ROTHAU	M. Mars SCHEER avait donné procuration à M. Régis SIMONI
SAALES	M. Jean VOGEL avait donné procuration à M. Jean-Pol Humbert
SAULXURES	M. Hubert HERRY avait donné procuration à M. Jérôme SUBLON
SCHIRMECK	M. Frédéric BIERRY avait donné procuration à M. Daniel GENLOT
URMATT	M. Camille MOSSER avait donné procuration à M. Vincent METZGER
WISCHES	M. Alain FERRY avait donné procuration à M. Alain HUBER

**Etaient excusés** : MM. Albert SEILER, Nicolas KOLIFRATH, Francis FRERING

**Assistaient à la réunion** : Mesdames Anne Catherine OSTERTAG, Eléonore CARL, Messieurs Jean Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

### **Ordre du Jour**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2013,
- 2) Décisions du Bureau du 28 janvier 2013,
- 3) Communications,
- 4) Installation de Monsieur Maurice Charton : Délégué de la commune de Russ,
- 5) Tarifs des repas des scolaires à la Maison de retraite de Schirmeck,
- 6) Club Vosgien : section de Lutzelhouse, Muhlbach sur Bruche, Urmatt : demande de subvention,
- 7) Cité scolaire Haute Bruche :
  - a. Projets d'action éducative,
  - b. Demandes de subventions pour voyages scolaires,
  - c. Fonctionnement sections sportives,
  - d. Association Sportive de la Cité scolaire Haute Bruche : demandes de subventions,
- 8) Compte Administratif 2012 (Budget principal, BAS et Budget Annexe « Ecrus et Muhlbach/Bruche »)
- 9) Compte de gestion du percepteur 2012
- 10) Affectation de résultats
- 11) Budget Primitif 2013 (Budget principal, BAS et Budget Annexe « Ecrus et Muhlbach/Bruche »)
- 12) Taux d'imposition applicables pour 2013
- 13) Fonds de solidarité : Commune de la Broque
- 14) Ligne de Trésorerie,
- 15) Divers.

#### **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2013**

Le procès-verbal de la séance du 21 Janvier 2013 est approuvé, à l'unanimité.

#### **2) DECISIONS DU BUREAU DU 28 JANVIER 2013**

#### **PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Décembre 2011,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **12 560.56 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557

#### **PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE:**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Décembre 2011,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **1 608.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Renov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

#### **PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES BAILLEURS**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Décembre 2011,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VU** la décision de principe d'octroi d'une subvention de l'ANAH pour un logement conventionné,

**DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant total de **25 756.00 €** aux bénéficiaires en complément de subventions de l'ANAH pour logements conventionnés.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par DOMIAL), de la copie de la fiche de calcul du solde du dossier ANAH, de l'ordre de paiement de l'ANAH et d'une copie du bail conventionné.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le chapitre 6557.

#### **PLANS PAYSAGERS INTERCOMMUNAUX : DOSSIERS D'AIDE AU DEBOISEMENT**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 mai 2003,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser des subventions d'un montant total de **1000.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'opération « Plans Paysagers Intercommunaux : Aide au déboisement », pour le travail spécifique de suppression de micro-boisement.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du constat de déboisement.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 6574.

CR CC du 18 février 2013

**ENTRETIEN DES BATIMENTS : DIVERS BATIMENTS : ENTRETIEN 2013**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à

- L'entreprise IDEA Bois concept, la fabrication et la pose d'une cloison et d'une porte coulissante au logement du Centre de secours à Saâles pour un montant évalué à 2 573.45 € HT,
- l'entreprise GERARD et Fils, les travaux de peinture intérieure à la Maison de la Vallée à Schirmeck pour un montant évalué à 49 977.52 € HT,
- l'entreprise GERARD et Fils, les travaux de peinture extérieure à la Maison de la Vallée à Schirmeck pour un montant évalué à 14 943.55 € HT,
- l'entreprise JUILLOT, les travaux de remise en état des parquets à la Maison de la Vallée à Schirmeck pour un montant évalué à 8 026.48 € HT,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

**3) COMMUNICATIONS****Clôture festival du paysage :**

Rendez vous le 1<sup>er</sup> mars 2013 à 17h30 à la salle polyvalente de la Broque.

**Signature contrat local de santé :**

Rendez vous le 8 mars à 15 heures à la salle polyvalente de la Broque.

**Maison de la Vallée :**

Les travaux de peinture ont débuté ce jour.

**4) INSTALLATION DE MONSIEUR MAURICE CHARTON : DELEGUE DE LA COMMUNE DE RUSS**

VU la délibération du Conseil Municipal de Russ en date du 16 janvier 2013, relative à la désignation d'un nouveau délégué pour la commune de Russ au Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche,

Le Conseil de Communauté prend acte de la désignation de Monsieur Maurice CHARTON, Conseiller Municipal à Russ en qualité de délégué de la commune de Russ au lieu et place de Monsieur François VIDRIN démissionnaire.

**5) TARIFS DES REPAS DES SCOLAIRES A LA MAISON DE RETRAITE DE SCHIRMECK**

VU la délibération du Conseil de District en date du 11 février 2008, relative à l'accueil des enfants de CLIS-CLAD,

VU le courrier de Madame la Directrice de la Maison de Retraite du Parc à Schirmeck relatif à l'augmentation des tarifs de cession des repas concernant la restauration scolaire de 5.15 € à 5.25 €, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DECIDE** de

- Facturer le repas quotidien, dans la limite de 3,25 € pour les enfants de CLIS, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013. Une facture mensuelle sera émise par les services de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche.
- Assurer l'accompagnement des enfants.

Les sommes nécessaires au paiement sont inscrites au Budget d'Action Sociale 2013.

**6) CLUB VOSGIEN : SECTION DE LUTZELHOUSE, MUHLBACH SUR BRUCHE, URMATT : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté, la demande de subvention du Club Vosgien section de Lutzelhouse-Muhlbach sur Bruche-Urmatt. Des nouveaux panneaux présentant les circuits balisés de ces trois communes vont être installés. Le coût des travaux est évalué à **876.00 € HT**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de participer financièrement à ces travaux à hauteur de 20 %.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif

**7) CITE SCOLAIRE HAUTE BRUCHE**

a. Projets d'action éducative

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche soutient depuis plus de treize années les actions de développement culturel organisées et portées par les établissements d'enseignement secondaire du secteur.

Monsieur le Proviseur de la Cité Scolaire Haute-Bruche a présenté un ensemble de projets et d'actions à conduire sur l'année scolaire 2012/2013.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DECIDE** d'associer la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche à la réalisation de ces actions cofinancées avec l'Education nationale,

**APPROUVE** le versement à la cité scolaire Haute Bruche des sommes évaluées à :

- 600,00 € pour le projet « Animation Moyen Age pour les 5<sup>èmes</sup> »
- 250,00 € pour le projet « Education à la nutrition »,
- 3 060,00 € pour le projet « Accès à la culture »,
- 400,00 € pour le projet « Jardin pédagogique »

soit un total de 4 310.00 €.

CR CC du 18 février 2013

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 65738 du Budget Primitif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement certifiant l'opération réalisée.

b. Demandes de subventions pour voyages scolaires

VU la délibération du Conseil de District en date du 04 Mars 1993 relative aux programmes d'actions éducatives et aux voyages scolaires,

VU la décision du Conseil Général en date du 15 Décembre 1998 portant le montant de la participation accordée par le Département pour les voyages scolaires à **33,00 Francs** ou **5 €** par jour et par enfant,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser au collège Haute Bruche :

- **2 250,00 €** pour une classe de mer à Gruissan (soit un séjour de 5 jours pour 90 élèves).
- **1 200,00 €** pour un séjour de ski à Saint Jean d'Aulps (soit un séjour de 5 jours pour 48 élèves).
- **1 000,00 €** pour un voyage en Italie (soit un séjour de 5 jours pour 40 élèves).
- **1 000,00 €** pour un voyage à Berlin (soit un séjour de 5 jours pour 40 élèves)

Cette participation est donnée à titre indicatif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement récapitulant le nombre d'élèves ayant participé au voyage.

c. Fonctionnement sections sportives

VU les délibérations du Conseil de District de la Haute Bruche en dates des 16 février 1998 et 2 novembre 1999 relatives à une participation financière aux frais de fonctionnement de la section Foot-études du Collège Haute Bruche,

VU les délibérations du Conseil de Communauté en dates du 31 janvier et 17 décembre 2001 relatives au financement de la section sportive des Activités Physiques de Pleine Nature, (APPN),

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**CONFIRME** sa décision de participer financièrement au fonctionnement de ces sections sportives et de rembourser au Collège Haute-Bruche les défraiements des intervenants, à concurrence de 8 heures hebdomadaires.

Le versement interviendra annuellement pour l'année scolaire écoulée au vu d'un état récapitulatif certifié par le chef d'établissement.

Pour l'année scolaire 2012/2013, la part à la charge de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est évaluée à la somme de **11 000.00 €**.

d. Association Sportive de la Cité Scolaire Haute Bruche : demandes de subventions

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche soutient depuis plus de treize années les actions de développement culturel organisées et portées par les Etablissements d'enseignement secondaire du secteur.

Monsieur le Proviseur de la Cité Scolaire Haute-Bruche a présenté un ensemble de projets et d'actions à conduire sur l'année scolaire 2012/2013.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DECIDE** d'associer la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche à la réalisation de ces actions cofinancées avec l'Education nationale,

**APPROUVE** le versement à l'association sportive de la Cité Scolaire Haute-Bruche la somme évaluée à :

- 700.00 € pour le projet « AS championnat de France 2013 Course d'orientation».
- 800.00 € pour la réalisation d'un projet sportif de fin de cycle pour la section APPN,

**8) COMPTE ADMINISTRATIF 2012 (BUDGET PRINCIPAL, BAS ET BUDGET ANNEXE « ECRUS ET MUHLBACH/BRUCHE »)**

Monsieur Pierre GRANDADAM, Président, ayant quitté la salle, Monsieur René PETIT, Vice-Président, assure la présidence.

Le Compte Administratif pour l'année 2012 s'établit comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	<b>4 299 974.22 €</b>
<b>Dépenses d'investissement :</b>	<b>2 795 234.31 €</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>	<b>8 544 356.99 €</b>
<b>Recettes d'investissement :</b>	<b>1 366 670.65 €</b>
<b>Excédent global de clôture :</b>	<b>2 815 819.11 €</b>

Le Compte Administratif 2012 est approuvé, à l'unanimité .

Le Compte Administratif du Budget annexe du lotissement de la zone d'activités de Muhlbach sur Bruche s'établit comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	<b>689 758.85 €</b>
<b>Dépenses d'investissement :</b>	<b>1 262 854.76 €</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>	<b>1 323 924.80 €</b>
<b>Recettes d'investissement :</b>	<b>573 095.56 €</b>
<b>Déficit global de clôture :</b>	<b>55 593.25 €</b>

Le Compte Administratif 2012 est approuvé, à l'unanimité .

Le Compte Administratif du Budget annexe du lotissement de la zone d'activités des Ecrus à la Broque s'établit comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	<b>722 447.30 €</b>
<b>Dépenses d'investissement :</b>	<b>1 440 694.40 €</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>	<b>1 422 447.30 €</b>
<b>Recettes d'investissement :</b>	<b>718 247.10 €</b>
<b>Déficit global de clôture :</b>	<b>22 447.30 €</b>

Le Compte Administratif 2012 est approuvé, à l'unanimité.

Le Compte Administratif du Bureau d'Action Sociale de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche s'établit comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	8 282.10 €
<b>Dépenses d'investissement :</b>	0,00 €
<b>Recettes de fonctionnement :</b>	17 931.10 €
<b>Recettes d'investissement :</b>	2 606.93 €
<b>Excédent global de clôture :</b>	12 255.93 €

Le Compte Administratif 2012 est approuvé, à l'unanimité .

**L'excédent global du Budget Général et des budgets annexes est de 2 750 034.49 €.**

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 65738 du Budget Primitif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement certifiant l'opération réalisée.

#### **9) COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR 2012**

Monsieur Pierre GRANDADAM, Président, ayant quitté la salle, Monsieur René PETIT, Vice-Président, assure la présidence.

Le Compte de Gestion du Percepteur pour 2012 correspondant au Compte Administratif 2012 est approuvé, à l'unanimité.

#### **10) AFFECTATION DE RESULTATS**

Monsieur Pierre GRANDADAM, Président, ayant quitté la salle, Monsieur René PETIT, Vice-Président, assure la présidence.

Le Conseil de Communauté, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5), à l'unanimité,

Après avoir approuvé, le 18 Février 2013, le compte administratif 2012, qui présente un excédent de fonctionnement cumulé (hors restes à réaliser) d'un montant de 2 815 819.11 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- Un déficit d'exécution global de	1 428 563.66 €
- Un besoin de financement des restes à réaliser de	1 803 500.00 €

Entraînant un besoin de financement de	3 232 063.66 €
--	----------------

**VU** les états des restes à réaliser au 31 décembre 2012

**CONSIDERANT** les besoins recensés pour l'exercice 2013,

CR CC du 18 février 2013

**CONSIDERANT** que le budget de 2012 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021 ) de 3 130 688.34 €.

**DECIDE** sur proposition du Vice Président d'affecter au budget de l'exercice 2013 le résultat, comme suit :

- <b>Affectation en réserves</b> (compte 1068) financement de la section d' <b>Investissement (3)</b> :	<b>1 428 563.66 €</b>
- <b>Report</b> en section d' <b>investissement</b> (ligne 001 en dépenses) :	<b>1 428 563.66 €</b>
- <b>Report</b> en section de <b>fonctionnement</b> (ligne 002 en recettes) :	<b>2 815 819.11 €</b>

**11) BUDGET PRIMITIF 2013 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT ZONE D'ACTIVITES DE MUHLBACH SUR BRUCHE, BUDGET ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT ZONE D'ACTIVITES DES ECRUS À LA BROQUE ET BUDGET D'ACTION SOCIALE**

Monsieur le Président présente le Budget Primitif de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, le Budget Primitif du lotissement Zone d'Activités de Muhlbach-Sur-Bruche, le Budget Primitif du lotissement Zone d'Activités des Ecrus à La Broque et le Budget Primitif du Bureau d'Action Sociale de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour l'exercice 2013.

Le Budget Primitif de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche s'établit comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	8 630 000,00 €
<b>Dépenses d'investissement :</b>	7 700 000,00 €
<b>Recettes de fonctionnement :</b>	8 630 000,00 €
<b>Recettes d'investissement :</b>	7 700 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, par cinquante voix pour et deux voix contre, le Budget Primitif de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

Le Budget Primitif du lotissement Zone d'Activités de Muhlbach-Sur-Bruche s'établit comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	1 439 824.00 €
<b>Dépenses d'investissement :</b>	1 419 520.00 €
<b>Recettes de fonctionnement :</b>	1 439 824.00 €
<b>Recettes d'investissement :</b>	1 419 520.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif du lotissement Zone d'Activités de Muhlbach-Sur-Bruche.

Le Budget Primitif du Budget annexe du lotissement de la zone d'activités des Ecrus à la Broque s'établit comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	2 844 530,00 €
<b>Dépenses d'investissement :</b>	2 642 620,00 €
<b>Recettes de fonctionnement :</b>	2 844 530,00 €
<b>Recettes d'investissement :</b>	2 642 620,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif du lotissement Zone d'Activités des Ecrus.

Le Budget Primitif du Bureau d'Action Sociale de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche s'établit comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	13 300,00 €
<b>Dépenses d'investissement :</b>	3 600,00 €
<b>Recettes de fonctionnement :</b>	13 300,00 €
<b>Recettes d'investissement :</b>	3 600,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif du Bureau d'Action Sociale.

**12) TAUX D'IMPOSITION APPLICABLES POUR 2013**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par quarante sept voix pour, deux voix contre et trois abstentions,

**VOTE** les taux d'imposition applicables pour l'exercice 2013 :

- Taxe d'habitation	6.44 %
- Foncier Bâti	3,98 %
- Foncier non bâti	25.14 %
- CFE *	6.09 %
- Cotisation Foncière de Zone ( la zone de la « Breimatt » à Muhlbach sur Bruche)	19.80 %

\* Cotisation Foncière des Entreprises

Soit un produit fiscal attendu de 3 012 376,00 €.

**13) FONDS DE SOLIDARITE : COMMUNE DE LA BROQUE**

**VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 janvier 2009 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

**VU** la demande de la commune de La Broque,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, unanimité,

**DECIDE** de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2013 :

- **Acquisition de deux ensembles immobiliers par la commune de La Broque** Par délibération en date du 14 décembre 2012, Monsieur le Maire sollicite une aide de **75 000,00 €** sur un montant total de **336 500.00 €**. La commune de La Broque apporte les **261 500.00 €** restants.

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

CR CC du 18 février 2013

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 204141 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2013.

#### 14) LIGNE DE TRESORERIE,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de conclure auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace, une ligne de crédit d'un montant maximum de 2 000.000,00 €, aux conditions suivantes :

<b>Montant :</b>	2 000.000,00 €
<b>Durée :</b>	Un an renouvelable
<b>Taux d'intérêt :</b>	Taux révisable EONIA+ marge de 2,49 %
<b>Périodicité de facturation des intérêts :</b>	Trimestrielle
<b>Commission d'engagement :</b>	0.15 %

**AUTORISE** le président à passer et à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Epargne d'Alsace et à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de la Caisse d'Epargne d'Alsace.

#### 15) DIVERS

##### a. MUSEE OBERLIN : RESTRUCTURATION DE LA MAISON MULLER : ETUDE DE PROGRAMMATION

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté l'état de la réflexion sur le projet de restructuration de la maison Muller.

Pour avancer sur ce projet, Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de retenir un programmiste qui :

- Rédige le programme,
- Chiffre le coût d'investissement avec la charge de fonctionnement,
- Organise la consultation de maîtrise d'œuvre,
- Vérifie la conformité du programme avec la réalisation architecturale

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'assurer la maîtrise d'ouvrage des études de faisabilité de ce projet,

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération,

**SOLLICITE** les aides prévues pour ce type d'opération par l'Union Européenne, l'Etat, la Région Alsace et Département du Bas-Rhin,

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les contrats d'études à intervenir.

Les sommes nécessaires au paiement sont inscrites au Budget Primitif 2013 « Maison Muller».

##### b. ACQUISITION D'UN VEHICULE DE SERVICE : CONDITIONS D'UTILISATION

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche vient d'acquérir un véhicule Renault Kangoo. Il sera livré fin mai 2013.

VU la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 21,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** que ce véhicule sera affecté à l'usage du Président, des Vice-Présidents et de l'ensemble du personnel de la Communauté de Communes et pourra être mis à disposition de l'Office de Tourisme,

**AUTORISE** Monsieur le Président à assurer le véhicule et à passer et à signer les arrêtés individuels de mise à disposition.

#### **c. CINEMA LE ROYAL : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de l'Association le Royal à Rothau.

Le cinéma le Royal organise un « Festival Claude Rich » du 08 au 15 mars 2013. Le budget de cette manifestation est de 16 220.00 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par quarante sept voix pour et cinq abstentions,

**DECIDE** de participer financièrement à ce festival à hauteur de deux mille euros .

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif.

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30 .*

M. Gérard DOUVIER		Mme Monique BEL	
Mme Alice MOREL		M. Jacques CHRISTMANN	
M. Guy HAZEMANN		M. Jean-Charles BERNARD	
M. Jean-Sébastien REUTHER		/	
M. André HUNG		M. Vincent PETERSCHMITT	
M. J-B PANNEKOECKE		M. Pierre MATHIOT	
/		Mme Patricia CASNER	
M. Emile FLUCK		M. Serge GRISLIN	
M. René PETIT		M . Maurice GUIDAT	
M. Philippe REMY		M. Nicolas KOLIFRATH	
M. Henri GERARD		Mme Laurence JOST	
Mme. Christine MORITZ		M. Nicolas BONEL	
M. André WOOCK		M. Jean-Paul THORWARTH	
M. André WOLFF		Mme Martine SIEGFRIED	
M. Pierre GRANDADAM		M. Laurent LANDAIS	
Mme Evelyne HAZEMANN		M. Bernard IDOUX	
/		M. Régis SIMONI	
M. Jean-Louis RENAUDIN		M. Maurice CHARTON	
/		M. Jean-Pol HUMBERT	
M. Bernard ENCLOS		M. Francis FRERING	
/		M. Jérôme SUBLON	
/		M. J-Frédéric HEIM	
/		M. Daniel GENLOT	
M. Ervain LOUX		M. Yves MATTERN	
M. Vincent METZGER		/	
M. Pierre REYMANN		M. Jean COURRIER	
M. André FASSLER		M. Paul FISCHER	
/		M. Alain HUBER	
/		M. André SCHAEFFER	